

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 décembre 2024	N° 2024-642

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :


M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 6 décembre 2024	Délibération
	Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines	N° 2024-642

Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Actions collectives - Subventions - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1/ Un projet théâtre « Des quais à la scène », est porté par le Fonds de Solidarité Logement (FSL) et l'Association Départementale des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE 33), en collaboration notamment avec l'Habitat Jeune Haut de Garonne, la MECS RSA Prado et la ville de Lormont.

Ce projet s'inscrit dans un travail mené en collaboration avec des jeunes et des travailleurs sociaux autour de l'accès et du maintien au logement tout au long de l'année 2024. Six ateliers ont ainsi été menés depuis avril 2024 avec des jeunes issus de la protection de l'enfance et des jeunes logés en Foyer de Jeunes Travailleurs pour qu'ils puissent acquérir une connaissance de la réalité du secteur du logement, des difficultés qui peuvent exister ou survenir, et de développer un regard critique leur permettant de faire des choix de vie « éclairés ».

La demande de subvention concerne plus particulièrement le financement de la représentation d'une pièce de théâtre « Des quais à la scène », écrite, mise en scène et jouée par Elina Dumont, ancienne bénéficiaire de l'aide sociale à l'enfance, sur son parcours de la rue au logement. Cette représentation gratuite prévue le 15 novembre à Lormont viendrait clore le projet et offrirait un espace d'échange entre les jeunes et la comédienne sur les problématiques de la rue au logement évoquées précédemment.

De plus, ce spectacle s'inscrit pleinement dans le projet « Pack AJIL » porté par Bordeaux Métropole en cours d'étude, visant à faciliter l'accès et le maintien dans le logement des jeunes vulnérables, en collaboration avec le FSL et l'Etat dans le cadre du Plan logement d'abord.

Bordeaux Métropole est sollicité pour un soutien financier de 5 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 10 150 €. Exceptionnellement, l'aide est sollicitée après la date de réalisation du projet qui a reçu un préavis favorable des services instructeurs.

Principaux indicateurs financiers :

	Budget de l'action
Budget global	10 150 €
Participation de BM au titre du FAJ / Budget global	5 000 € soit 49.3 %
Autres financements / budget global	FSL : 5 150 € soit 50,7 %

2/ Des demandes de secours exceptionnelles de la part des associations : Technowest logement Jeunes et Habitat Jeunes Le Levain

Ces deux associations qui proposent respectivement 254 et 174 places, soit plus de 40% des places des résidences Habitat Jeunes de la Métropole, rencontrent des difficultés financières qui sont partagées à l'échelle nationale. L'augmentation, ces dernières années, des charges énergétiques et de personnels (liées notamment à la revalorisation salariale Ségur), impactent fortement leur fonctionnement et leur capacité de développement. Les structures ont engagé diverses mesures afin de réduire leurs dépenses de personnels (licenciements économiques, mutualisation de personnels, réduction du temps de travail), malgré des besoins plus importants d'encadrement correspondant à une précarité croissante des résidents. Parallèlement, les structures font face à une baisse des subventions publiques.

En 2023, les deux associations ont accueilli 587 jeunes de 16 à 30 ans en activité ou en voie d'insertion sociale et professionnelle, dont près de 60% vivent sous le seuil de pauvreté. En complément, elles mettent en œuvre, avec une équipe dédiée, un projet socio-éducatif ayant pour objet l'accès à l'autonomie, l'émancipation, et au logement indépendant.

Le modèle résidence habitat jeunes joue ainsi un rôle essentiel dans le parcours résidentiel des jeunes, dans un contexte de dégradation de leur situation économique et de complexification de l'accès au logement.

Bordeaux Métropole est sollicité par Technowest logement jeunes pour un soutien financier de 47 322€ dans le cadre d'un budget prévisionnel total de 1 227 747 € et par Habitat Jeunes Le Levain de 100 000€ sur 2 005 371 €. Un soutien complémentaire exceptionnel est envisagé par la CAF, en co-financement d'une autre structure. Au vu des arbitrages budgétaires réalisés, il est proposé de soutenir ces organismes, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Budget de l'action Technowest logement jeunes	Budget de l'action Habitat Jeunes Le Levain
Budget global	1 227 747 €	2 005 371 €
Participation de BM au titre du FAJ / Budget global	43 000 €, plafond équivalent à 3,5% du montant total estimé des dépenses éligibles	64 000 €, plafond équivalent à 3,2% du montant total estimé des dépenses éligibles
Autres financements publics	CAF : 158 876 € (<i>hors soutien exceptionnel 2024 en cours de validation</i>) Etat : 75 193 €, Département : 56 500€ Autres communes : 52 811€,	CAF : 233 357 € (<i>hors soutien exceptionnel 2024 en cours de validation</i>) Etat : 57 326 €, Département: 40 000€, Mairie de Bordeaux : 6 000€

Au regard du caractère urgent de ces demandes, il est proposé de déroger au règlement d'intervention de 2015 et de verser les subventions en une seule fois.

Par ailleurs, pour les demandes de soutien inférieures à 23 000 € annuels, les accords de subvention font l'objet d'une délégation de pouvoirs du conseil métropolitain à la présidente. Dans ce cadre, un projet porté par l'association Habitat Jeunes des Hauts de Garonne fait l'objet d'une décision par arrêté pour un montant de 10 000 €.

3/ Une étude sur les modèles socio-économiques des résidences Habitat Jeunes portée par l'Union des résidences habitats jeunes Nouvelle Aquitaine (URHAJ)

Considérant les déficits structurels des résidences habitats jeunes, l'URHAJ Nouvelle-Aquitaine, au titre de sa mission d'animation de réseau, en collaboration avec l'Union

Nationale des Habitats Jeunes, engage un travail sur les modèles socio-économiques des structures. Cette étude a pour but de comprendre et d'analyser les évolutions du modèle socioéconomique des Habitats Jeunes, ainsi que d'identifier les pistes d'adaptation, d'évolution, de pérennité de celui-ci. Cette étude approfondie sera réalisée à partir de mars 2025 pour une durée de 8 mois.

Elle comprendra trois phases :

- 1.analyse des modèles des Habitats Jeunes,
- 2.établissement de plusieurs scenarii économiques,
- 3.préconisations et propositions auprès des pouvoirs publics.

La Région Nouvelle Aquitaine et la Banque des Territoires sont cofinanceurs de l'étude. Un comité de pilotage composé de l'URHAJ, l'UNHAJ et des cofinanceurs de l'étude, sera mis en place.

Bordeaux Métropole est sollicité par l'URHAJ pour un soutien financier de 10 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel total de 94 000 €. Bordeaux Métropole sera ainsi membre de droit du comité de pilotage.

	Budget de l'action
Budget global	94 000 € TTC
Participation de BM au titre du FAJ / Budget global	10,6% plafonnés à 10 000 €, plafond équivalent au montant total estimé des dépenses éligibles
Autres financements publics	Région Nouvelle Aquitaine : 24 000€ Banque des territoires : 40 000€

En conclusion, il est proposé d'octroyer une aide exceptionnelle aux habitats jeunes en 2024 au regard de leurs difficultés structurelles, et conformément au **Programme local de l'habitat qui vise à favoriser l'accès au logement des jeunes et des étudiants et au plan d'action pour le logement adopté en juin 2024 qui prévoit un soutien renforcé au développement des résidences sociales** (dont les foyers de jeunes travailleurs). De manière complémentaire, il est proposé de soutenir l'étude sur les modèles socio-économiques.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2017-181 du 17 mars 2017 prévoyant la prise de compétence de la Métropole en matière de Fonds d'aide aux jeunes (FAJ),

VU la délibération n°2020-461 du 27 novembre 2020 portant sur le nouveau règlement d'intervention du FAJ métropolitain,

VU les demandes de subventions formulées,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole au titre de sa compétence fonds d'aide aux jeunes participe au financement d'actions collectives pour les jeunes,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer les subventions au titre du Fonds d'aide aux jeunes pour les actions collectives aux porteurs de projets pour un montant total de 122 000 €, telles que détaillées ci-dessus,

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes, sur le budget principal 2024 – chapitre 65, compte 65738 fonction 424 et sur le compte 65748 fonction 424,

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Madame BETES, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Madame FERREIRA, Monsieur GHESQUIERE, Madame JUQUIN, Madame LACUEY, Madame LEPINE, Madame LOUNICI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 10 DÉCEMBRE 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,
DATE DE MISE EN LIGNE : 10 DÉCEMBRE 2024	
	Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU